

# AGENDAS 21, PLANS CLIMAT ET ACTION INTERNATIONALE dans les collectivités



## Table des matières

|                                                                                                        |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Pourquoi une telle formation-action?</b> .....                                                      | 3  |
| <b>Articulations, convergences: premiers éléments de réponse</b> .....                                 | 4  |
| 1-Des territoires durables ici et là-bas, pourquoi? .....                                              | 5  |
| 2-Des collectivités locales au cœur de l'articulation local/global .....                               | 7  |
| 3-Un contexte très favorable aux démarches territoriales de développement durable .....                | 9  |
| <b>Retours d'expériences, enseignements et points de vue</b> .....                                     | 12 |
| 1-Transversalité et mobilisation interne: de puissants leviers .....                                   | 13 |
| 2-Mobiliser les collectivités, acteurs et habitants pour un territoire durable .....                   | 15 |
| 3-Intégrer le développement durable dans les actions internationales .....                             | 19 |
| 4-Intégrer la dimension internationale dans les démarches territoriales de développement durable ..... | 23 |
| 5-Coopérations climatiques, compensation carbone .....                                                 | 25 |
| 6-Sensibiliser, communiquer, convaincre: l'importance d'un plaidoyer .....                             | 29 |
| <b>Annexes</b> .....                                                                                   | 31 |
| La formation-action .....                                                                              | 32 |
| Les participants du groupe de travail .....                                                            | 33 |
| Les intervenants .....                                                                                 | 33 |
| Le comité de pilotage en 2011-2012 .....                                                               | 33 |
| Les ressources documentaires .....                                                                     | 35 |

L'ARENE Île-de-France tient à remercier tout particulièrement les participants à la formation-action, les intervenants, les membres du comité de pilotage et ses partenaires techniques et financiers :



Document réalisé à partir des résultats de la formation action organisée par l'ARENE Ile-de-France  
Rédaction: Sophie Dedieu, cheffe de projet Agenda 21, coordinatrice des plans d'actions territoriaux, ARENE Île-de-France et Yveline Nicolas, coordinatrice Adéquations  
Coordination éditoriale: Pascale Céron, directrice de la Communication, ARENE Île-de-France  
Design graphique: L'Agence Verte  
Novembre 2013  
ISBN : 978-2-911533-11-2

## Pourquoi une telle formation-action?

### >> Échanger et concrétiser les croisements entre Agendas 21, plans climat et action internationale des collectivités

**L**es articulations entre les Agendas 21, les plans climat énergie territoriaux (PCET) et l'action internationale des collectivités territoriales constituent un aspect indispensable des démarches de développement durable. Faire le lien entre des initiatives locales et internationales donne du sens, renforce la cohérence générale des politiques et la mobilisation des acteurs des territoires.

L'ARENE Île-de-France a initié en 2009 un travail sur les articulations entre les démarches et les projets aux niveaux territorial et international. Elle a souhaité ainsi favoriser les échanges, l'acquisition de savoir-faire et d'outils pratiques par les collectivités territoriales françaises.

Comme l'avait montrée en 2010 l'étude de l'ARENE de nombreuses convergences existent entre l'action territoriale de mise en œuvre du développement durable, notamment avec les Agendas 21, et la dimension internationale de l'action des collectivités: convergences au niveau des principes (solidarité dans le temps et dans l'espace, équité, subsidiarité, ancrage territorial...) comme au niveau des méthodes (mode projet, participation des acteurs du territoire, prise en compte des aspects multidimensionnels du développement...).

Pourtant, force est de constater que les articulations concrètes entre ces démarches et l'action internationale des collectivités territoriales demeurent encore assez peu développées. Dans la majeure partie des cas, la solidarité et la coopération internationale figurent dans les Agendas 21 en tant qu'éléments de l'axe stratégique de la solidarité et dans une ou plusieurs actions. Mais dans la pratique, cela n'implique pas nécessairement une articulation effective entre démarches de développement durable et actions sectorielles, ni l'existence d'outils communs de mise en œuvre, ni une collaboration active entre services.

C'est pourquoi l'ARENE et ses partenaires ont voulu poursuivre cette recherche, étendue aux plans climat énergie en plein essor, en l'appliquant à une formation-action. Celle-ci a mobilisé, en 2011-2012, une douzaine de collectivités territoriales d'Île-de-France désireuses d'y apporter leurs expertises, leurs projets et leurs interrogations, avec pour objectifs généraux:

- **Améliorer la prise en compte de l'action internationale dans les démarches territoriales de développement durable.**
- **Intégrer les principes, méthodes et outils de développement durable dans les actions internationales.**
- **Contribuer à faciliter les croisements et le décloisonnement des services dans les collectivités.**

Le premier enjeu de cette formation-action pour l'ARENE était donc de faire se rencontrer les acteurs du développement durable et ceux de la coopération décentralisée pour construire et partager une culture commune et pour mobiliser les décideurs publics vers plus de synergie.

Cette formation-action s'est organisée autour de trois sessions de deux journées, de rencontres ouvertes en plénière et des temps d'ateliers plus resserrés rassemblant les participants du groupe de travail.

Les débats en plénière ont ainsi favorisé l'acculturation générale, la connaissance des acteurs et la compréhension des enjeux et des apports liés à ces articulations. Les travaux en ateliers, quant à eux, ont favorisé la mise en compétence par la pratique et les échanges (cf. annexes p.33)

Être sensibilisé, comprendre, se connaître, échanger les bonnes pratiques, relever les difficultés et les leviers possibles, donner du sens à l'action: tel est le défi relevé par cette formation-action pour agir efficacement.

La question du sens était donc au centre des travaux, elle a permis de faire le lien entre les actions de terrain, les démarches territoriales de développement durable et les grandes problématiques d'aujourd'hui. C'est pourquoi, les collectivités du groupe ont très vite souligné l'importance d'un « argumentaire », d'une première explication pour savoir de quoi on parle et pourquoi le croisement entre démarches territoriales de développement durable et action internationale est si important...

Nous avons donc choisi dans une première partie introductive de revenir sur des éléments de langage s'adressant aux élus et aux services travaillant sur le développement durable et l'action internationale et sur les principales raisons d'une telle opportunité.

Nous vous proposons dans une deuxième partie, un retour plus concret sur les mises en pratique des membres du groupe de travail, les enseignements retirés et sur les focus développés par des intervenants extérieurs afin de renforcer la connaissance d'un secteur ou d'une problématique spécifique.

Bonne lecture!

# Articulations, convergences: premiers éléments de réponse



Du local au global, des collectivités sont en première ligne en matière de développement durable et de coopération décentralisée...

Pourquoi? Quels apports, quels avantages?

S'il est primordial de bien comprendre pourquoi ces croisements et articulations sont si intéressants et nécessaires, il faut revenir en parallèle sur les définitions même des « objets » étudiés: coopération décentralisée, dimension internationale, Agendas 21 ou encore plans climat, afin de se comprendre et d'échanger sur la base d'un langage et d'une culture commune.

## 1/ Des territoires durables ici et là-bas, pourquoi?

L'intégration de la dimension du développement durable et la réalité de terrain aboutissent à un constat général: les principes de coopération et de partenariats mis en œuvre à l'international permettent de réinvestir certains aspects fondamentaux du développement durable. Ainsi les coopérations interrogent les notions de développement, de partenariat, de solidarités, de réciprocité – tandis que la « territorialisation de la solidarité internationale » offre de nouvelles perspectives de mobilisation, avec le commerce équitable, les achats éthiques, l'économie sociale et solidaire ou encore le droit des migrants...

Le Commissariat général au développement durable en fait le constat (extrait « le Point sur », octobre 2012):

« Face aux défis planétaires et aux enjeux d'inté-

gration du développement durable, la coopération décentralisée est une réponse à la nécessité de solidarités entre territoires.

En effet, chaque territoire dispose de compétences et de savoirs, qu'il peut utilement partager avec d'autres territoires. Il s'enrichit en retour de ces échanges, puisque, dans de nombreux domaines, les collectivités sont confrontées à des problèmes similaires et vivent les mêmes expériences.

L'intégration d'une démarche de coopération décentralisée à une demande de projet de développement territorial de développement durable, tel un Agenda 21, favorise la rencontre des dimensions locale et globale. Ces démarches répondent toutes deux à des enjeux locaux, et la synergie entre elles renforce l'action en faveur de l'émergence de territoires plus durables, ici et là-bas. » ■

### Pascal Canfin, Ministre du développement, déclaration d'ouverture du PCTI de Dakar, 1<sup>er</sup> juillet 2013.

*C'est dans le dialogue que les solutions émergent, c'est grâce au débat que nous trouvons des solutions complexes auxquelles nous sommes confrontés. Vous partagez aussi avec la région Île-de-France une vision commune des rôles des territoires dans la transition écologique et dans le développement.*

*Mutualiser les expériences, les compétences, les savoir-faire montrent, qu'au-delà des différences entre les territoires, les défis nous rapprochent. C'est tout le sens de la coopération décentralisée et en particulier de celle que vous menez.*

*En travaillant ensemble à la définition d'un des tout premiers plans climat énergie territorial du continent africain, vous conjuguez au pluriel les singularités des territoires. Et le défi du changement climatique nous rapproche beaucoup plus qu'il nous sépare.*

## FOCUS

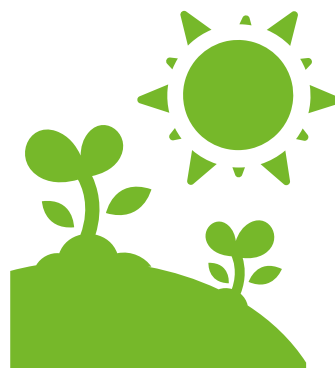
### Vers de nouveaux objectifs internationaux de développement durable?

La période d'ici à 2015 est importante, à la fois pour le développement durable et pour la coopération internationale. En effet, des négociations internationales se tiennent autour de deux enjeux appelés à converger : la définition d'objectifs de développement durable (ODD) suite à la Conférence "Rio + 20" et la suite donnée aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000.

Les objectifs de développement durable (ODD) mentionnés dans la déclaration finale de la Conférence Rio + 20 sont discutés par un groupe de travail intergouvernemental qui rassemble trente pays représentant les cinq sous-régions de l'ONU. Associée à l'Allemagne et à la Suisse, la France y participe activement.

Les objectifs du millénaire adoptés en 2000 ont formé un cadre international pour l'aide publique au développement et à la coopération. Ils viennent à échéance en 2015, alors qu'ils sont pour la plupart loin d'être atteints. Un groupe d'experts représentants de la société civile des secteurs public et privé est chargé de faire des propositions aux Nations Unies, qui, parallèlement animent des concertations avec la société civile.

Dans le même temps, les négociations climatiques pour la suite du Protocole de Kyoto après 2012 se poursuivent, en vue d'un nouvel accord international de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui devra être adopté en 2015, pour une entrée en vigueur à partir de 2020. La France a proposé d'accueillir cette conférence et a choisi de la placer sous le signe de l'exemplarité environnementale. Enfin, en 2016 se tiendra à Istanbul la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), sur le thème des « Villes écologiquement rationnelles ». Elle revêt une importance particulière pour les collectivités, dans un contexte où la moitié de la population mondiale vit dans des agglomérations urbaines et un quart dans des bidonvilles.



## REPÈRES

### Les huit objectifs du millénaire pour le développement adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies en 2000 :

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim.
2. Assurer l'éducation primaire pour tous.
3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes.
4. Réduire la mortalité infantile.
5. Améliorer la santé maternelle.
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies.
7. Assurer un environnement humain durable.
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

## 2/ Des collectivités locales au cœur de l'articulation local/global

Les suites de la Conférence internationale sur le développement durable de juin 2012, dite "Rio + 20", les discussions internationales pour redéfinir les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les négociations climatiques pour un cadre post Protocole de Kyoto concernent directement les collectivités.

En effet, depuis le Sommet de la terre à Rio en 1992, les collectivités territoriales constituent un des neuf « groupes majeurs » ou « parties prenantes » reconnus par l'ONU pour la mise en œuvre du développement durable.

Dans un contexte international de crise économique et de tensions géopolitiques, la Conférence Rio + 20 n'a pas débouché sur des engagements forts. Cependant parmi ses acquis figurent la mobilisation des collectivités, la confirmation de l'importance de l'échelon territorial et de la nécessité d'intégrer les collectivités à la gouvernance globale.

En effet, quand les États tendent à se désengager, quand le multilatéralisme est en difficulté, l'échelon territorial devient déterminant en tant qu'outil privilégié d'une expérimentation concrète du développement durable, au plus près des réalités de terrain et avec une légitimité liée à la proximité et à la représentativité des acteurs des collectivités...

La feuille de route indique à ce propos : « nous reconnaissons les efforts déployés et les progrès réalisés aux niveaux local et sous-national, ainsi que le rôle non négligeable que les autorités locales et sous-nationales et les collectivités peuvent jouer en vue du développement durable, notamment en se rapprochant des citoyens et des parties prenantes » (article 42).

Ainsi des politiques climatiques territoriales sont initiées avec des objectifs précis alors même que les négociations mondiales marquent le pas. En France, différents processus peuvent servir d'appui aux collectivités pour valoriser leurs initiatives faisant le lien entre développement durable et coopération internationale : Stratégie nationale de développement durable, démarches territoriales de développement durable (Agendas 21 locaux et plans climat), Lois Grenelle, loi sur la coopération décentralisée. (Cf. 8 et 9). À noter, depuis 2012 est lancée la dynamique de la Conférence environnementale annuelle pour la transition ● ● ●

### Des collectivités au centre de l'action publique

"Il vous appartient, États, organisations et agences, autorités publiques de tous niveaux, de nous considérer comme partenaires du développement durable, mais surtout comme acteurs essentiels de la transition à réussir.

En effet, la connaissance des territoires, le savoir-faire du développement local, la capacité d'innovation et d'expérimentation, le rôle d'animation au plus proche du citoyen des collectivités locales déterminent largement l'efficacité des politiques publiques".

**Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises pour Rio+20, octobre 2011**

### Extrait du discours de clôture du président de la République le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Je m'adresse aussi à nos collectivités territoriales, qui ont voulu là aussi, au-delà des sensibilités, un développement remarquable de leurs activités de coopération internationale. Plus de 5 000 collectivités, communes, régions consacrent une part de leur budget à l'action de coopération. C'est pourquoi je souhaite que l'Agence française de développement, mais aussi l'Union européenne, accentuent les efforts de co-financement avec les collectivités locales.

## ◆ REPÈRES

### La coopération décentralisée, un outil au service du partage de savoirs et de pratiques

Les collectivités sont engagées depuis des décennies avec des actions à l'international, à partir de jumelages, qui ont favorisé les échanges, puis la

coopération décentralisée avec des pays du sud, plus largement qualifiée d'« action extérieure » des collectivités.

La coopération décentralisée est créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (articles L.1114-1 et suivants du CGCT). Celle-ci a adopté cette terminologie pour unifier le régime applicable aux différents types de liens unissant les collectivités françaises et

les autorités territoriales étrangères.

Les dispositions de la loi de 1992 ont été insérées dans le code général des collectivités territoriales (articles L. 1114-1 et suivants). La coopération décentralisée a notamment pour objet de :

- Nouer des relations d'amitié ou de jumelage.
- Contribuer à promouvoir à l'extérieur l'activité économique et culturelle des acteurs locaux.

● ● ● écologique, à laquelle les collectivités participent, ainsi qu'un débat sur la transition énergétique, avec un projet de loi en préparation pour 2014.

De leur côté, les Assises du développement et de la solidarité internationale ont rassemblé, entre novembre 2012 et février 2013, les différentes familles d'acteurs : parlementaires, élus, administra-

tions, ONG, syndicats, instituts de recherche, entreprises. Trois axes stratégiques ont été énoncés : développement économique, sécurité et préservation de la planète. Ces objectifs constituent un signal fort en matière de développement durable, de même que le rappel de l'importance des collectivités territoriales pour les mettre en œuvre. ■

- Gérer les services publics d'intérêt commun.
- Échanger des savoir-faire en matière de gestion publique locale.

D'après le ministère des Affaires étrangères, 26 régions, plus des trois-quarts des départements, la quasi-totalité des grandes villes et des communautés urbaines, de très nombreuses communes moyennes ou petites et un nombre croissant de

structures intercommunales sont impliquées dans des projets de coopération à l'international.

Au total, 4 822 collectivités\* territoriales françaises, 10 354 collectivités partenaires, 12 868 projets de « coopération décentralisée » et 747 projets dans le cadre d'autres actions extérieures, dans 147 pays sont répertoriés dans l'Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions

extérieures, mis à disposition des acteurs de la coopération décentralisée depuis 2009 par la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD).

*\*Commission nationale de la coopération décentralisée, septembre 2013*

## 3/ Un contexte très favorable aux démarches territoriales de développement durable

En 2002, la conférence internationale de Johannesburg a renforcé le rôle des collectivités et a relancé la dynamique des Agendas 21 locaux en France. Dynamique confirmée par une politique nationale incitative : les stratégies nationales de développement durable (2003-2008, 2010-2013), les appels à projets (devenus dispositif de reconnaissance depuis 2006) ou encore les lois Grenelle de 2009 et 2010. Ces différentes politiques intègrent à la fois les

enjeux territoriaux de développement durable et une dimension internationale. Avec la prise de conscience du réchauffement et des enjeux énergétiques, centraux pour une transition écologique, les plans climat ont pris une importance considérable. En complément ou articulation étroite avec les Agendas 21, ils sont rendus obligatoires par la loi Grenelle 2 dans son article 75 pour les 550 collectivités de plus de 50 000 habitants.

## Parole d'acteurs

**Pierre Radanne, expert énergie climat, président de 4D.**

La période 2014 – 2015 offre un ensemble d'opportunités aux collectivités et à leurs partenaires à l'international, pour la mobilisation sur le territoire, la communication sur les réalisations locales, de nouvelles initiatives de relance d'Agendas 21, ainsi que pour élargir les champs des Plans climat territoriaux. La définition par les Nations unies d'objectifs universels de développement durable précis et quantifiés pourrait constituer un nouveau levier pour la coopération décentralisée car ils concerneront à la fois les pays riches et les pays du Sud. Les nouvelles générations de PCET s'élargiront à d'autres problématiques, parfois sous l'influence des partenaires de coopération : l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, l'eau...

Les nouveaux accords sur le climat prévoient que les 193 pays de l'ONU soient parties prenantes et en 2015, la France accueille la Conférence internationale sur le climat. Il faut s'appuyer sur cette dynamique pour valoriser les expériences et les pratiques. Et les processus de concertation des « groupes majeurs » du développement durable favorisent la relance des mobilisations locales : dans une démocratie de co-construction, l'efficacité des politiques dépend du nombre d'acteurs impliqués.

## La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010

Portant engagement national pour l'environnement, elle rappelle le soutien de l'État aux Agendas 21 locaux et inscrit les finalités de développement durable du cadre de référence dans le code de l'environnement.

- « En référence à ses engagements internationaux et nationaux en matière de territoires et de villes durables, l'État encourage les projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements » (ch.V « Projets territoriaux de développement durable »)
- L'article 255 de la loi Grenelle rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. La présentation du rapport, en amont du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'une délibération spécifique. Le rapport de développement durable concerne les actions conduites au niveau interne à la collectivité et au niveau des cinq finalités du développement durable (cf. Agenda 21).



## Rio+20, vers des objectifs de développement durable, universels et partagés par tous

Rio+20 avait pour objectifs de garantir le renouvellement des engagements politiques concernant le développement durable et évaluer les progrès mais aussi de relever les défis nouveaux et émergents. Ce travail doit se poursuivre et aboutir à la définition des objectifs de développement durable (ODD), universels et applicables par tous les pays.

## REPERES

### Agendas 21 et plan climat

Le cadre de référence national de 2006 pour les projets territoriaux de développement durable retient cinq finalités essentielles du développement durable :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.
2. Préservation de la

biodiversité, protection des milieux et des ressources.

3. Épanouissement de tous les êtres humains.
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Cinq éléments méthodologiques doivent conduire les projets :

1. Une stratégie d'amélioration continue.
  2. La participation des acteurs.
  3. L'organisation du pilotage.
  4. La transversalité des approches.
  5. L'évaluation partagée.
- Il existe plus de 930 Agendas 21 locaux engagés en France, dont 302 ont été reconnus au titre du dispositif de reconnaissance

national du ministère du Développement durable entre 2006 et 2012 ; 19 régions et 55 départements ont un Agenda 21. (Insee, chiffres juin 2012). Institués par le plan climat national en 2004, les plans climat énergie territoriaux ont pour objectif l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, sur la base du volontariat. Puis, en 2010, l'article 75

de la Loi Grenelle 2 rend obligatoire le PCET pour les 500 collectivités (communes, communautés de collectivité, d'agglomération, départements, régions) de plus de 50 000 habitants, qui devaient l'élaborer avant le 31 décembre 2012. Révisé tous les cinq ans, le PCET concerne au minimum le patrimoine et les compétences

de la collectivité ; il est cependant recommandé de réaliser un plan intégrant le territoire de la collectivité. Il peut constituer le volet énergie d'un Agenda 21 local et être intégré dans les Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE).



### Quelle place pour la coopération internationale dans l'Agenda 21 ?

Le référentiel national des Agendas 21 intègre la dimension internationale sous l'angle de la solidarité. La coopération internationale figure donc dans la finalité « cohésion sociale, solidarités entre territoires et entre générations ».

Les orientations et pistes proposées pour l'action sont les suivantes :

- Développer, grâce à la coopération, des échanges équitables de savoirs, de connaissances et de compétences.
- Mettre en avant le développement durable dans

les champs choisis pour la coopération (santé, éducation, accès aux ressources, logement).

- Soutenir la mise en place d'échanges commerciaux et financiers équitables et responsables.
- Participer à l'entraide internationale en période de crise, dans une logique de reconstruction à long terme et de prévention des crises.
- Mener des actions de sensibilisation, d'information et d'éducation aux questions du développement durable international auprès des citoyens, des élèves et des étudiants ainsi qu'auprès des acteurs économiques.



## Parole d'acteurs

**Ali Soumaré, conseiller régional d'Île-de-France du Val-d'Oise, référent de la commission internationale pour les coopérations avec l'Assemblée régionale de Kayes, le Conseil régional de Dakar, la Communauté urbaine de Nouakchott.**

« C'est à travers l'action internationale que j'ai pu découvrir les questions environnementales, les multiples entrées qu'elles proposent pour enrichir la mise en œuvre d'actions de développement. Ainsi notre appui à l'élaboration du plan climat de Dakar met en jeu un niveau d'expertise, de mobilisations, d'apprentissages mutuels qui constituent une nouvelle génération de coopération décentralisée, loin de la coopération « container » d'autrefois. Ces processus de croisement des compétences constituent maintenant un de nos principes de coopération. Un autre principe essentiel : l'implication des migrants. Souvent, des coopérations sont nées à partir de la présence de populations issues de territoires devenus partenaires. Ils constituent les premiers bailleurs de fonds de certains territoires. Notre coopération avec Kayes au Mali est fondée sur une convention entre l'Assemblée régionale de Kayes, la Région Île-de-France, et une association de migrants de Kayes ».

- Lancer des programmes de coopération spécifiques vers les populations migrantes présentes sur le territoire.

### Et dans les plans climat ?...

La dimension internationale reste encore peu présente dans les plans climat énergie territoriaux en France du fait qu'ils sont plus récents mais aussi plus centrés sur l'efficacité énergétique du patrimoine et sur les compétences de la collectivité. Cela peut se traduire par l'absence de cadre de réfé-

rence posant, comme pour les Agendas 21, une finalité et des pistes pour l'action incitant à la prise en compte de la dimension internationale dans le diagnostic et le plan d'actions, mais aussi par l'absence d'outils pratiques pour se faire (y compris pour les Agendas 21). Seules quelques exemples pilotes comme la mise en place de fonds carbone ou le Plan Climat Territorial Intégré de la région de Dakar, projet de coopération entre cette région et la région Île-de-France, apportent des premières réponses innovantes (cf. partie 2). ■

## Stratégie nationale de développement durable (SNDD), Agendas 21 et dimension internationale

La SNDD 2010-2013 comporte à la fois des objectifs :

### Pour les Agendas 21

- Objectif chiffré : réaliser 1 000 Agendas 21 locaux d'ici 2013 et aboutir à au moins 250 Agendas 21 locaux reconnus au titre du dispositif national de reconnaissance nationale
- Choix stratégiques : favoriser l'appropriation des objectifs du développement durable, développer la gouvernance locale au plus près des enjeux de développement durable et des territoires, etc.

### Sur le volet international

Il s'agit de répondre aux « défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde, en soutenant le renforcement de la gouvernance internationale pour mieux intégrer les exigences du développement durable, en contribuant à la sécurité alimentaire et énergétique des pays les plus défavorisés. Parmi les moyens d'actions figure la lutte contre la pauvreté par une politique d'aide au développement et à la coopération décentralisée. ».

# Retours d'expériences, enseignements et points de vue



Les pratiques et expériences partagées par les collectivités du groupe, et plus largement par les acteurs du développement durable et de la coopération décentralisée, lors des séances en plénière ont permis de soulever et de traiter :

- Les enjeux dits « transversaux » : gouvernance, participation, mobilisation interne et mobilisation des acteurs locaux.
- Les enjeux dits « fonctionnels » : création ou adaptation d'outils pratiques pour instruire, suivre et évaluer la prise en compte des principes et critères de développement durable, ou pour introduire la dimension internationale dans les démarches territoriales de développement durable.
- Les enjeux dits « sectoriels » comme l'énergie et l'accès à l'électricité, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, la finance carbone ou encore l'économie sociale et solidaire.

Pour être au plus près des besoins des participants, les travaux ont reposé sur leurs propres projets Agenda 21/PCET en cours d'élaboration et/ou leurs propres actions de coopération décentralisée (appel à projets solidarités, fonds climat à dimension territoriale, convention de coopération ou encore intégration de critères de développement durable dans les actions internationales...)

La participation de chacun et l'intervention d'acteurs clés (AFD-CEFEB, ARENE, ADEME, GERES, PCFE, CDC, Adéquations...) ont abouti aux résultats présentés ci-dessous.

## 1/ Transversalité et mobilisation interne : de puissants leviers

Le positionnement de ces services dans l'organigramme, l'incitation à mener des projets en collaboration agit en faveur du décloisonnement et de la cohérence globale des actions menées. L'impact de la transversalité en lien avec une bonne mobilisation en interne s'avère donc une des clés de réussite pour une bonne synergie.

Quand l'action internationale est placée au sein d'un service développement durable, lui-même le cas échéant rattaché à la direction générale des services, ou quand une même personne est responsable des deux domaines d'activité, les articulations sont plus faciles. Il n'y a cependant pas de formule toute faite, il existe une grande diversité de modes d'organisation, et la volonté politique constitue un facteur déterminant.

Ainsi, Cergy rassemble l'action internationale et le développement durable dans un même service. L'Agenda 21 sert de levier à la mobilisation interne, les directeurs jouant le rôle de référents développement durable.

La communauté d'agglomération d'Évry, quant à elle, n'a pas d'Agenda 21 : la transversalité passe par la création d'un réseau de référents développement durable pour mobiliser les directions à partir des axes définis : biodiversité, institutions (patrimoine et services), achats écoresponsables, aménagement durable et coopération décentralisée. Enfin, le Conseil général des Côtes-d'Armor expérimente en interne une intégration assez poussée du développement durable et de l'approche internationale. ■

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### Le Conseil général des Côtes-d'Armor: nouvelle gouvernance pour « une administration responsable et ouverte sur le monde »

Le Conseil général a créé en 2009 la DiPODD, direction de la Prospective de l'Ouverture et du Développement Durable, placée sous la responsabilité directe de la directrice générale des services. Cette direction est intrinsèquement

liée à l'inscription des politiques départementales dans les finalités et les principes du développement durable, en accordant une attention particulière à favoriser les dynamiques de transversalité, à rendre effectives les pratiques de suivi et d'évaluation et à amener les pratiques internes et externes de coopération et de partenariat à se construire et à se vivre dans une démarche participative. Elle participe à l'émergence d'une vision prospective des politiques et du territoire.

Par ailleurs, au titre de la contribution à un développement local durable et solidaire, la DiPODD accompagne l'ouverture de la collectivité et des acteurs du territoire départemental à l'Europe et à l'international pour faciliter,

d'une part la valorisation des savoir-faire locaux à une échelle élargie, mais aussi la prise de recul et la confrontation avec des approches et des pratiques différentes de celles portées localement.

Cela se traduit notamment par des programmes et des actions concrètes, inscrits dans le temps, qui font appel à une multiplicité de partenaires respectant un ensemble de valeurs porté par l'Assemblée départementale, notamment:

- **Réciprocité:** elle relie le développement durable des territoires partenaires et du Conseil général, en affirmant la recherche permanente d'équilibre dans les relations
- **Solidarité:** elle lie nos efforts en faveur du développement du-

table des territoires partenaires à notre capacité citoyenne d'analyse et d'engagement. Elle rapproche des hommes et des femmes d'horizons divers.

- **Participation:** elle lie la construction de la citoyenneté au développement durable de notre propre territoire, en appelant à enrichir le débat public de toute l'expérience acquise au niveau européen et international.

L'Assemblée a ainsi adopté un document-cadre sur les politiques à l'Europe et à l'international pour 2011-2014 soulignant que « L'Europe et l'International ne constituent pas un domaine de compétence spécifique de la collectivité que seule une direction serait à même de porter mais offre un champ élargi d'exercice de ses compétences et une modalité d'alimentation, technique et parfois aussi financière, des poli-

tiques de développement local, durables et solidaires. Les actions menées vers l'Europe et l'international peuvent donc concerner tout le champ des politiques de l'institution et en conséquence tous les services qui les mettent en œuvre, soit pour diffuser des savoir-faire d'excellence du département, soit pour capter des idées et expériences exemplaires ». ■

## Parole d'acteurs

Noémie Bonvarlet, chargée de la coopération avec le Mali et l'Arménie; Charlotte Rieuf, chargée de programmes Haïti/Cambodge; Julien Bertrand, chef du service du développement durable, Conseil général des Hauts-de-Seine.

« La formation-action a été déclencheur d'un décloisonnement: cela a permis à la Direction de la Coopération Internationale d'aller à la rencontre de la Direction Environnement et Développement durable et de croiser nos approches. Nous avons utilisé comme support nos conventions de coopération décentralisée avec une province cambodgienne et une région arménienne, et commencé à y intégrer des éléments de développement durable. Nous avons travaillé en amont avec notre correspondant au développement durable, parallèlement au service juridique habituellement sollicité pour ce type de document.

Les conventions se réfèrent désormais dans leur préambule à des textes internationaux comme les conventions de Rio et les objectifs du millénaire. Nous avons intégré différentes dimensions du développement durable, au-delà de l'environnement: partenariat pérenne, participation des acteurs locaux, cohésion sociale, participation des femmes, anticipation des impacts économiques, sociaux et environnementaux... Un consensus s'est créé autour de cette approche. Par exemple, au Cambodge, les principes de l'agro-écologie sont partagés par l'ensemble des acteurs de cette coopération.

Aujourd'hui, ces conventions de coopération décentralisée sont des outils de dialogue et de concertation avec nos partenaires et nous permettent de re-questionner notre démarche. Ainsi, quand on parle de « développement agricole durable », partage-t-on la même vision que notre partenaire? Il s'agira ensuite de mettre en pratique ces notions, par exemple en intégrant le développement durable dans les formations dispensées sur le terrain en matière d'agriculture, en travaillant sur des indicateurs de développement durable adaptés ».



Convention de coopération décentralisée avec Tavouch



Convention de coopération décentralisée avec Siem Reap

## Remarques et enseignements

- Le management, la gestion des ressources humaines ont un rôle à jouer dans les décloisonnements. Par exemple: soutenir les agents impliqués dans la transversalité, intégrer dans les fiches de postes, les recrutements, une référence aux compétences à la fois territoriales, durables et internationales.
- Pour maintenir la cohérence et la mobilisation, il faut se garder des effets d'annonce sur des projets qui seraient trop longs à se concrétiser. Privilégier les actions simples et valorisantes, inclure des temps de restitution, d'échanges en interne pour mettre en valeur les actions et les agents.
- La coopération entre services de l'action inter-

nationale et du développement durable pour remplir les grilles et outils méthodologiques des documents, tels que le rapport obligatoire de développement durable, constitue un plus pour élargir les perspectives et générer de nouvelles idées sur les applications de l'international au territorial et vice-versa. Cette collaboration pourrait déboucher sur des grilles plus transversales, au-delà des canevas officiellement proposés.

- Il est possible de mettre en œuvre des techniques « d'immersion » des agents du service développement durable dans d'autres services (tourisme, sport, culture, international) et... réciproquement.

## 2/ Mobiliser les collectivités, acteurs et habitants pour un territoire durable

Le développement durable est à la fois un objectif global des politiques publiques traduisant des engagements internationaux, sous-régionaux, nationaux et locaux, ainsi qu'un ensemble de principes permettant d'interroger les finalités du développement « classique », offrant des outils concrets pour l'amélioration des projets. La notion même de développement durable, y compris quand elle fait l'objet de scepticisme ou de critiques, permet des échanges et des confrontations.

Au cœur de cette notion figure un enjeu reconnu par tous: la coopération et la mobilisation de tous les acteurs des territoires, acteurs sociaux, économiques, publics et privés.

Sur ce point, dans le groupe de travail, des retours d'expériences ont été relevés. Ainsi, des discussions sur la gestion de l'eau entre la communauté d'agglomération d'Évry et son partenaire à Kayes au Mali ont abouti à un partenariat et ont contribué à réinterroger le mode de gestion du service public de l'eau, lors du passage d'Évry Centre Essonne en régie. Cet enjeu a permis des expériences de démocratie participative dans les quartiers. De la même façon, les débats autour du droit à l'eau s'insèrent dans des démarches locales d'éducation à la solidarité internationale. Le Conseil général de l'Essonne ou Cergy ont pu également expérimenter et relever l'importance de cet enjeu. ■



## Parole d'acteurs

**Martin Vaillancourt, Conseiller en développement régional, Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches.**

« Les contextes peuvent être très différents entre régions du monde. Au Québec, sur 1 500 collectivités, 5 seulement ont un Agenda 21 car d'autres outils tels que la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la loi sur le développement durable prévoient des mécanismes de consultation et de concertation qui permettent d'atteindre sensiblement les mêmes objectifs en termes de planification du développement des territoires.

Par ailleurs, le Canada s'étant retiré du Protocole de Kyoto, les cibles nationales doivent être reprises par les provinces sur une base volontaire, ce qui ne facilite pas les choses en termes de diminution des émissions de gaz à effet de serre. En matière de coopération internationale, les collectivités territoriales régionales, ne peuvent établir que des coopérations avec des collectivités du Nord, sauf très récemment avec Haïti.

En ce qui concerne notre projet de valorisation de déchets par des ressourceries (cf. retour d'expérience p. 19), l'approche québécoise repose sur une autogestion à 90 %, avec seulement 10 % d'aides à l'emploi. C'est ce modèle économique particulier qui intéresse nos collègues de l'Essonne. Du côté québécois, ce sont les retours d'expériences sur les différentes technologies de traitement implantées en France depuis une dizaine d'années qui nous intéressent. Le partenariat avec le Conseil général de l'Essonne constitue une occasion importante de croiser les approches et d'élargir nos possibilités d'intervention. »

**Pape Ahmed Keita, conseiller régional, adjoint au maire de Dakar.**

« Ma commune de Guediawaye est touchée par les inondations liées au changement climatique. Sans attendre des appuis extérieurs, une équipe de bénévoles a coordonné une concertation à laquelle l'ensemble des habitants a participé durant plus de deux ans. Ici quand on parle d'inondations, on entend tout de suite délocalisations, réinstallations... Mais comment réinstaller un million de personnes au niveau de la région de Dakar ? Il n'y a plus de place et nous ne voulons pas que les dernières terres agricoles disparaissent.

Par des réunions, des petites formations, il fallait faire comprendre les causes des problèmes, informer sur le fait que des adaptations existent, qu'elles doivent partir des gens eux-mêmes : planification spatiale, urbanisme, équipements... Nous avons réfléchi sur l'habitat individuel. Les gens y tiennent, avec la famille élargie, mais il est possible de concevoir des maisons plus petites et mieux adaptées.

Il est difficile de demander une participation financière à des gens très pauvres. Mais nous avons imaginé un dispositif : des comptes communs pour les quartiers, un système de contrôle spécifique, des niveaux de cotisation différents préétablis, un délai de trois ans pour contribuer. 80 % des gens ont cotisé, parce qu'ils ont participé et qu'ils y croient.

Un plan climat, ça n'est pas que de l'environnement, c'est une porte d'entrée pour une planification du développement, prenant en compte tous les secteurs et mobilisant toute la population ».

**Emmanuel Bertin, directeur du Cerdd (Centre Ressource du Développement Durable).**

« Les acteurs du Nord-Pas-de-Calais en avait fait le pari en se rendant en nombre à la Conférence internationale Rio+20 (26 personnes représentant notamment le Conseil régional, la Communauté Urbaine de Dunkerque, le Centre des Jeunes Dirigeants, Terres de Liens, l'Observatoire Biodiversité, le Cerdd, GrDF, l'université Catholique de Lille, Lianes Coopération...) : participer, formuler un travail collectif et entrer en dialogue avec le reste du monde afin de partager nos trajectoires, tout cela avait un sens et une utilité. Le bilan de cette expérience est une meilleure compréhension du monde, un groupe d'acteurs soudés et enthousiastes, une transmission d'énergie au retour.

Plus que jamais nos convictions sur la mobilisation citoyenne et le nécessaire décroisement des organisations se sont renforcées pour donner lieu à de nombreux projets entrant de plain-pied dans une étape suivante du développement durable en région, avec notamment une mobilisation forte et croisée des milieux économiques et des institutions. Parmi les réalisations : l'établissement d'un master plan pour la 3<sup>e</sup> révolution industrielle, l'élaboration d'un tableau de bord régional sur le développement durable ».

## Agence Française de Développement (AFD) et collectivités : partenariats pour l'eau et l'assainissement

L'AFD est l'opérateur pivot de l'Aide publique au développement (APD) de la France. Elle finance chaque année environ 600 millions d'euros de projets d'eau et d'assainissement des pays en développement.

Dans le monde, 762 millions de personnes restent sans point d'eau amélioré et 2,6 milliards sans assainissement, particulièrement en Afrique sub-saharienne et en milieu rural. Or la ressource se raréfie tandis que l'APD vers ce secteur est insuffisante (5 milliards de dollars pour des besoins estimés à 70 milliards par an). Les axes d'intervention de l'AFD dans ce domaine sont : l'appui à la mise en œuvre d'un cadre sectoriel (prenant notamment en compte le changement climatique), la gestion durable des ressources en eau, l'accès pérenne à l'eau pour tous, et la promotion d'un environnement urbain sain (assainissement, éducation à l'hygiène). Parmi les enjeux : le développement de stratégies régionales (comme en Méditerranée), la concertation des acteurs, la mise en œuvre de cofinancements « leviers » (coopération décentralisée et Loi Oudin). En Île-de-France, l'AFD cofinance des projets avec Paris, Montreuil,

Le Blanc-Mesnil, le Sedif, la Communauté d'agglomération d'Évry, l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

**Exemple : le partenariat avec la communauté d'agglomération d'Évry Centre Essonne pour 2011-2015 sur la mise en place de filières d'assainissement intégré de quartiers à Kayes au Mali. Il permet une complémentarité des approches : appui aux politiques publiques nationales pour l'AFD, aux politiques locales pour la collectivité, et une intégration d'Évry Centre Essonne dans un projet d'envergure ; la légitimation réciproque des actions facilite la mise en œuvre de la redevabilité.**

La disparité des échelles d'intervention peut cependant constituer une contrainte pour développer ce type de partenariats : les financements de l'AFD ne sont en effet pas adaptés à de « petits projets ». La collectivité du Nord doit disposer de compétences techniques suffisantes en interne. La collectivité du Sud est maître d'ouvrage.

## Favoriser la transversalité des services et la mobilisation des acteurs du territoire : le projet international « Territoires équitables »

La campagne « Territoires équitables » rassemble 1 084 collectivités dans 20 pays. En France, elle a été lancée à l'initiative de Max Havelaar, la Fédération Artisans du Monde et la Plate-forme pour le commerce équitable. Les collectivités parties prenantes doivent répondre à cinq engagements : voter une délibération et acheter des produits du commerce équitable (CE), contribuer à développer l'offre de produits équitables sur leur territoire, inviter les principales entreprises et organisations du territoire à acheter les produits du CE, communiquer sur les réalisations et sensibiliser aux enjeux du CE, créer un conseil local pour le CE, lieu d'échanges et de propositions. 33 collectivités sont titrées territoires de commerce équitable : 5 régions (dont l'Île-de-France), 1 département, 3 intercommunalités (dont Plaine-Centrale dans le Val-de-Marne), 24 communes (dont Paris, Saint-Denis, Montreuil,

Montreuil-sous-Bois, Clichy-la-Garenne, Boulogne-Billancourt, Longjumeau, Alfortville...). L'engagement dans cette démarche favorise les décroisements entre les services concernés : développement durable, économie sociale et solidaire, commande publique, relations internationales, fêtes et cérémonies, action culturelle... Le conseil local est une occasion de concertation entre associations de solidarité, d'éducation au développement durable, d'étudiants, commerçants, coopérative bio...

**Exemples d'initiatives : ballons de chocolat équitables à Noël à Orléans, riz et quinoa pour la cuisine centrale à Lyon, pyjamas équitables pour les nouveau-nés à Drancy, vêtements de travail bio équitables pour des agents de la direction de la propreté et de l'eau à Paris.**

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### « Aménager autrement » : démarche participative de développement social urbain entre Cergy et Thiès au Sénégal

Cergy a signé en novembre 2006 un protocole de coopération décentralisée avec Thiès, deuxième ville du Sénégal, située à 70 kilomètres à l'Est de Dakar. Ce partenariat s'articule notamment autour d'une participation croisée entre collectivités, associations et universités des deux territoires (mairie de Cergy, association Solidarité Cergy-Thiès et université de Cergy-Pontoise ; mairie de Thiès, ONG ENDA Graf Sahel et université de Thiès). Objectif : co-construire un diagnostic urbain participatif pour répondre à la fois à des enjeux de développement social urbain à Thiès et à des enjeux de cohésion sociale à Cergy.

Il s'agit d'accompagner le processus d'aménagement du territoire de Thiès - dans un contexte d'urbanisation très rapide - de renforcer les capacités des acteurs du développement (élus, agents municipaux et associations, très dynamiques à Thiès), de consolider la participation de la population au processus de développement local par des

actions innovantes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des femmes (six personnes sur dix ont moins de 20 ans).

L'organisation à Thiès, du 20 octobre au 3 novembre 2012, d'un atelier international de maîtrise d'œuvre urbaine était au cœur de ce programme. Association créée dès 1982 par les urbanistes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, « Les Ateliers » forment un réseau international de professionnels, d'universités et de décideurs en matière d'aménagement urbain. Durant plusieurs semaines, des hommes et des femmes de nationalités et de métiers différents (ingénieurs, urbanistes, géographes, architectes, économistes...) ont travaillé sur un sujet d'aménagement et de développement urbain réel, choisi en collaboration avec l'équipe municipale de Thiès, apportant un regard international et des propositions sur son développement territorial. De nombreux acteurs de Thiès ont été impliqués : le Forum civil

(programme décentralisation, gouvernance, transparence), la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture, le GRAIM (groupement de recherche et d'appui aux initiatives mutualistes), un collectif de plasticiens ; des partenariats ont été noués avec les médias pour répercuter les acquis.

Ces dynamiques d'échanges sont valorisées à Cergy par des chantiers d'insertion et de solidarité internationale, l'éducation au développement, la réflexion autour des pratiques de concertation de Thiès (« rôniers à palabre », budget participatif...) pour améliorer les pratiques à Cergy dans le cadre de l'Agenda 21. Des échanges interculturels de pratiques professionnelles ont été mis en place entre les élus, les agents municipaux et les représentants associatifs des deux villes sur des thèmes divers, liés aux enjeux rencontrés sur les deux territoires : urbanisme, environnement et propreté, droits des femmes, jardins familiaux, centres sociaux, participation citoyenne... ■

#### Remarques et enseignements

Il est intéressant aussi d'approfondir les partenariats entre collectivités françaises et leurs villes jumelées dans les pays du Nord sur les enjeux spécifiques du développement durable et du climat pour observer l'évolution du concept et des pratiques du développement durable dans l'Union européenne, aux États-Unis, au Canada et pour croiser les approches et les réponses possibles.



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### Essonne, Québec : croisements de stratégies locales et internationales de développement durable

Le Conseil général de l'Essonne et son partenaire québécois, la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (qui regroupe 136 communes et 403 000 habitants) ont coprésidé en 2008 un atelier sur le développement durable, lors des 3<sup>e</sup> assises de la coopération décentralisée franco-québécoise. Renouvelée en 2011, cette expérience a favorisé les échanges entre les deux collectivités, qui ont signé un protocole d'entente pour 2011-2013 sur la « mise en œuvre du développement durable et solidaire ».

Une dynamique s'est créée notamment autour de la filière déchets. Objectif général du partenariat : partager les expériences réciproques en matière d'animation territoriale

sur des problématiques communes de gestion des matières résiduelles et de développement d'éco-industries. Le Conseil général de l'Essonne travaille à la fois sur la prévention, le tri et la collecte des déchets, le traitement et la valorisation. Le Québec a voulu jumeler la question des déchets et celle de l'insertion sociale par les ressourceries, dans le cadre du développement de l'économie sociale et solidaire.

Les échanges ont aussi contribué à la mobilisation de nombreux acteurs (élus, directeurs de services, régies intercommunales, réseaux de ressourceries...) et au décloisonnement interne des services. Ainsi, au Conseil général de l'Essonne, au-delà de la coopération décentralisée,

plusieurs directions se concertent : environnement, recherche, lutte contre les exclusions...

Les deux collectivités préparent maintenant un projet d'échanges avec des collectivités haïtiennes afin de partager le fruit de leurs réflexions, faisant évoluer leur partenariat bilatéral en une coopération tripartite. Les discussions avec les partenaires haïtiens s'orientent vers une coopération sur le traitement des déchets de soins à risques infectieux : une problématique criante en Haïti pour les collectivités locales mais qui pose question également en Essonne et au Québec. ■



Protocole d'accord 2010-2013 de coopération décentralisée avec la CRÉ de la Chaudière-Appalaches (Québec)

## 3/ Intégrer le développement durable dans les actions internationales

L'objectif de cette formation-action était aussi un renforcement de capacité par l'échange et la co-construction de nouveaux outils pour intégrer des principes et critères de développement durable dans l'instruction et le suivi des projets de solidarité et de coopération internationale, notamment en direction des associations de leur territoire dans le cadre d'appels à projets lancés par certaines collectivités comme Cergy.

Mais les collectivités appliquent également ces pratiques en interne : ainsi la ville de Savigny-le-Temple dispose d'une grille d'analyse des politiques municipales au regard du développement durable, simple et compréhensible par tous, qu'elle a réadaptée aux projets de coopération décentralisée et testée sur ses jumelages.

Des conventions de coopération décentralisée ont aussi été analysées au regard de l'intégration du développement durable (témoignage du Conseil général des Hauts-de-Seine, cf. p.14) .

D'autres collectivités ont récemment publié de nouveaux outils comme le « cahier de la coopération décentralisée pour le développement durable et la solidarité internationale » du Conseil général de l'Isère, qui intègre l'approche de genre comme politique publique s'articulant avec le développement durable et la coopération. » ■



Cahier de la coopération décentralisée

## Parole d'actrices

**Christel Tschaegle, responsable de la mission développement durable et coopération internationale, Cergy.**

« L'adoption récente d'un Agenda 21 avec un plan climat énergie territorial à Cergy pourrait être l'occasion de renforcer les outils méthodologiques de développement durable en les appliquant notamment dans le champ de la coopération décentralisée.

La coopération décentralisée, le soutien aux associations, l'éducation au développement durable et à la solidarité internationale figurent dans l'axe "solidarité entre les territoires". Mais dans les faits, la coopération décentralisée concerne aussi d'autres champs de l'Agenda 21 : l'eau, la biodiversité, les économies d'énergie, ainsi que l'axe social qui est très fort à Cergy : culture, jeunesse et mobilité internationale. Les projets d'agriculture urbaine conduits à Thiès (Sénégal) et à Saffa (Territoires palestiniens) peuvent être un levier pour développer et enrichir la dynamique des jardins partagés à Cergy, en répondant à des enjeux de cohésion sociale, de préservation de la biodiversité locale et d'éducation à l'environnement et au développement durable. De même, la coopération avec Thiès mettant en jeu des associations et des élus des deux territoires constitue une expérience de gouvernance et de citoyenneté importante, autour de la thématique de l'aménagement durable des territoires. (Cf. retour d'expérience de Cergy p.18).

Nous avons, suite à la formation-action intégrée des critères de développement durable dans la grille d'instruction des projets soumis par les associations de solidarité internationale de Cergy ; en particulier nous avons intégré le « 4<sup>e</sup> pilier » du développement durable, la culture. »

**Sophie Laurent-Daviot, chargée de mission Agenda 21 ; Tamara Costes, chargée des relations internationales, Savigny-le-Temple.**

« La présentation des grilles d'intégration du développement durable dans les actions de coopération internationale du Conseil général de l'Essonne, du Conseil général des Côtes-d'Armor, de l'Agence française de développement, d'Adéquations lors de la première session de la formation-action nous a donné une idée. Celle de réadapter notre grille d'instruction, d'aide à la décision et d'amélioration continue des projets territoriaux de développement durable à un usage destiné aux projets à l'international.

Nous avons ensuite testé cette nouvelle grille sur deux actions, les échanges autour de la danse avec notre partenaire roumain et les échanges de pompiers avec notre partenaire suédois.

Nous allons relancer notre objectif, discuté à l'occasion des 20 ans de jumelage en 2006, de mener des actions croisées « développement durable » avec nos villes jumelées, avec l'idée d'un « Agenda 21 à cinq ». Pour le moment, des coopérations à trois partenaires se dessinent, comme avec les Suédois en Mauritanie.

La formation-action nous a aussi permis d'échanger sur l'intégration d'éléments de développement durable dans des conventions de coopération, comme l'a entrepris le Conseil général des Hauts-de-Seine. En réflexion à Savigny : la création d'une charte du développement durable commune aux différents partenaires des jumelages. »



Grille d'analyse de projets de solidarité internationale au regard du développement durable



Appel à projet 2013



Grille d'analyse des projets de solidarité internationale et de développement durable

## Intégration du pilier culture dans les actions de coopération décentralisée

Le pilier « culture » du développement durable est souvent moins pris en compte. Pourtant, la coopération avec d'autres pays permet d'attirer l'attention sur cet enjeu et de l'intégrer.

Les questionnements ci-dessous issus des grilles de développement durable de collectivités et d'intervenants de la formation-action donnent un aperçu de l'intégration de cette dimension culturelle dans toute action internationale durable :

- Quelle est la situation du pays, de la population concernée au regard des libertés et des droits culturels ? (Egalité femmes-hommes, participation politique, libertés religieuse, politique, linguistique, situation des peuples autochtones, migrants...)
- Le projet respecte-t-il les identités culturelles ? (habitudes alimentaires, méthodes de concertation...)
- Tient-il compte de la minorité, lutte-t-il contre l'exclusion ou la vulnérabilité ?
- La structure a-t-elle réalisé des études sur la culture locale de sa zone d'intervention en rapport avec le projet ?

- Le projet incorpore-t-il la culture (savoir-faire et pratique) locale dans ses approches ?
- Capitalisation, mémoire, transmission : a-t-on l'occasion de recueillir et d'organiser la transmission de techniques et de savoirs locaux de populations en prise avec l'environnement naturel et agricole ?
- Le projet s'accompagnera-t-il d'une amélioration des connaissances, du niveau de qualification, ou d'une éducation et sensibilisation des publics ?
- Y a-t-il une dimension interculturelle ? Une réciprocité des échanges ? Des transferts de compétences possibles du Sud vers le Nord et Sud-Sud ? (exemple : techniques économiques, participatives, de soins, arts... ?)
- S'agit-il d'un projet valorisant le patrimoine ? (Les productions et biens culturels locaux, l'architecture locale, les matériaux...)

## Le « genre », élément essentiel dans la coopération et le développement durable

La prise en compte du genre ou approche intégrée de l'égalité des femmes et des hommes est une façon de concrétiser les engagements des acteurs de la coopération et du développement durable en matière de droits humains.

Elle renforce aussi l'efficacité des projets par une analyse plus fine des temps de vie et des rôles sociaux des femmes et des hommes – qui varient selon les contextes et les cultures – visant à favoriser une participation plus équitable à la gestion des ressources, aux facteurs de production et à la prise de décision.

L'approche de genre fait partie des politiques publiques :

- internationales : convention internationale pour l'élimination de toutes les discriminations envers les femmes, définition en cours d'un objectif d'égalité femmes-hommes pour les futurs « objectifs du développement durable » post 2015, cf. p. 6
- nationales : document d'orientation stratégique genre et développement du ministère des

Affaires étrangères adopté en juillet 2013, Cadre stratégique genre de l'AFD en cours d'élaboration, circulaire du premier ministre sur l'obligation d'évaluations préalables de l'impact de tous les projets de lois et règlements sur l'égalité entre les femmes et les hommes d'août 2012.

- territoriales : Charte européenne de l'égalité dans la vie locale...

De nombreux outils méthodologiques existent pour aider les acteurs à se former et à prendre en compte cette dimension dans leurs projets, d'autant que les partenaires de coopération (Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales – DAECT, Agence française de développement – AFD, Union européenne) formulent des critères dans leurs appels à projets et leurs soutiens financiers.



Adéquations – grille d'analyse des projets de coopération sous le critère égalité H/F



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### Conseil général des Côtes-d'Armor : grille de lecture multi-critères pour instruire les projets à l'international portés en interne ou par les acteurs du territoire

Les travaux de la Direction de la prospective, de l'ouverture et du développement durable (DiPODD) ont aussi abouti à la réalisation d'une grille de lecture dont les critères sont multiples et recouvrent les critères du développement durable :

- efficacité du projet (rapporter les résultats attendus du projet aux moyens, notamment financiers, mise en œuvre) ;

- création de richesses de façon durable au bénéfice du territoire considéré et de ses acteurs ;
- développement de l'emploi et de sa qualité ;
- accessibilité à tous et toutes ;
- progrès du bien-être (notamment les effets sociaux du projet) ;
- préservation des ressources ;
- limitation des impacts (le poste déplacement et les émissions de gaz à effet de serre) ;

- éducation à l'environnement ;
- respect des identités ;
- interculturel et réciprocité ;
- éducation et citoyenneté ;
- inscription dans le temps ;
- budget et gestion. ■



Note explicative sur les critères d'analyse du développement durable



Grille d'analyse développement durable de projets

### Conseil général de l'Essonne : grille de lecture pour instruire les projets à l'international des acteurs du territoire

Le Centre de ressources essonnien de la solidarité internationale (CRESI) du Conseil général de l'Essonne a développé une grille très complète permettant aux agents du service d'analyser les projets de coopération internationale, au moyen d'une série de critères balayant un ensemble de champs : intérêt local, logique d'intervention, hypothèse de départ du projet, construction budgétaire, développement durable. Dans ce dernier domaine, les critères sont multiples : dimension

sociale, sanitaire et équité intragénérationnelle (égalité des chances, identités culturelles...), dimension économique et équité intergénérationnelle (investissement, innovation, emploi...), dimension environnementale et ressources naturelles (énergie, risques, pollutions), gouvernance (mention de la politique de développement durable et de l'Agenda 21 du département...). Par ailleurs une grille simplifiée a été co-élaborée avec les associations de solidarité internationale

du territoire, avec le slogan « aider à faire ceux qui font ». C'est un outil d'aide à la réflexion et au montage qui suit le cycle de projet (diagnostic, élaboration, financement, mise en œuvre, évaluation/réorientation, capitalisation, en y ajoutant l'intérêt départemental) à la lumière d'une série de questions renvoyant à cinq dimensions du développement durable : social, environnement, gouvernance, économie, culturel. ■



Grille de lecture d'un projet d'appui au développement durable

## Remarques et enseignements

- Ces grilles ne sont pas à utiliser en tant que systèmes de notation ou de contrôle stricts. Les collectivités les conçoivent plutôt comme une base de discussion avec les associations et les autres acteurs qui leur présentent des projets. C'est une méthode pour une amélioration continue. Cette démarche de qualité vise à intégrer progressivement de plus en plus d'aspects de développement durable et de synergie avec la coopération décentralisée.
- Il est important d'élaborer de tels outils en concertation avec les acteurs concernés, ce qui en permet une meilleure appropriation. Ce peut être aussi l'occasion de co-rédiger un mode d'emploi simple et lisible pour une diffusion plus large.
- Les grilles gagnent aussi à s'accompagner d'un effort d'accompagnement et de formation des associations locales qui interviennent sur le territoire de la collectivité. Des moyens sont à prévoir pour ce renforcement de capacités.
- Ces grilles s'adressent aux acteurs du territoire « ici », tout en ayant un impact sur les projets « là-bas » car il s'agit d'améliorer la qualité « développement durable » des projets et des relations de réciprocité avec les partenaires à l'international.
- Les aspects « diversité culturelle », « gouvernance participative » ou « genre » sont importants.

## 4/ Intégrer la dimension internationale dans les démarches territoriales de développement durable

La coopération et la solidarité internationale sont souvent cantonnées dans la finalité « cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations » du cadre de référence pour l'Agenda 21 et restent même « à part » dans celle-ci.

Pourtant, des actions concrètes sur un territoire montrent que la dimension internationale est présente dans de nombreux domaines, comme ceux touchant à la réduction des inégalités, l'accès aux soins de santé, à l'emploi, au logement, les services urbains, la participation... par exemple, la finalité « modes de production et de consommation responsables » du cadre de référence des Agendas 21 peut être concernée via les actions de coopération sur le commerce équitable ou l'économie sociale et solidaire (ESS)...

mation non généralisables à l'échelle de la planète ou bien qu'une démarche de sobriété de la part des régions dites « développées » est nécessaire.

C'est pourquoi, la dimension internationale peut améliorer et compléter des initiatives concrètes sur le territoire et intégrer des Agendas 21 ou des plans climat. Ainsi au Conseil général de l'Essonne, le service international a proposé aux épiceries solidaires l'organisation d'une formation sur l'anthropologie alimentaire – reflétant la diversité de la population du département. Fontenay-sous-Bois ou Évry (ville et intercommunalité) se sont aussi essayés à l'exercice. ■

## REPÈRE

L'Économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarités et d'utilités sociales.

### L'économie sociale et solidaire, un atout pour la coopération décentralisée

L'ESS est souvent un parent pauvre des Agendas 21, alors qu'elle participe des différents piliers du développement durable et concerne une multitude de secteurs.

L'ARENE Île-de-France a lancé, en 2011, une étude exploratoire sur la contribution existante ou potentielle de l'économie sociale et solidaire aux projets de coopération décentralisée, puis publié avec l'Agence française de développement un « Savoirs communs » sur cet enjeu en 2013.

Plusieurs initiatives témoignent de l'intérêt de croiser ESS en tant que démarche de développement durable et action internationale des collectivités. La démarche des territoires de commerce équitable en est une illustration (cf. p. 17). De son côté, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise mène un projet de développement numérique avec son partenaire Porto Novo au Bénin en s'appuyant sur une structure d'insertion par l'économie, l'association INCITE, partenaire du Plan local pour l'insertion et l'emploi. Autre initiative qui a favorisé la formalisation d'un partenariat de coopération entre collectivités : celui entre la Région Île-de-France, l'association Batik et le Comité populaire d'Hanoï autour d'un dispositif de mobilité internationale favorisant l'emploi des jeunes.



## Parole d'actrices

**Emmanuelle Brissard, directrice de la coopération décentralisée ; Berengère Mainfroid, chargée de mission Ingénierie Environnementale, communauté d'agglomération Évry Centre Essonne ; Marie-France Ould-Issa, référente Coopération décentralisée, mairie d'Évry.**

« Évry Centre Essonne et la Ville d'Évry ont participé conjointement à la formation-action : cela a permis des rapprochements, une meilleure connaissance mutuelle entre les collectivités et entre les services de chaque collectivité sur le lien entre développement durable et international. Bien connaître les activités et les missions de chaque service, connaître les conditions d'exercice de nos métiers et aussi partager un vocabulaire, un langage commun, c'est important !

Les deux directions, développement durable et coopération décentralisée, travaillent ensemble sur des projets. Ainsi, elles sont maintenant associées aux échanges relatifs à l'élaboration du plan climat territorial intégré de la Région de Dakar (cf. p. 26). La direction du développement durable s'intéresse également à la démarche utilisée dans le cadre de la réflexion sur la planification stratégique en matière d'action internationale par la direction de la coopération décentralisée. Celle-ci a pu, dans le cadre d'un travail pendant la formation-action, élaborer un schéma pédagogique illustrant de façon concise les liens entre développement durable et action internationale, tout en identifiant les actions qui en découlent.

La direction du développement durable a sollicité l'ensemble des directions en vue de l'élaboration du rapport annuel de développement durable. Un travail inter-session pendant la formation-action a facilité notre réponse, a enrichi l'outil de la direction du développement durable, avec une nouvelle colonne « pistes d'améliorations ». Par ailleurs, ce diagnostic de la direction du développement durable pour l'identification des actions contributrices au développement durable au sein de l'Agglomération sert maintenant d'outil de référence à la direction de la coopération décentralisée dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic des actions d'éducation à la citoyenneté mondiale.

Développement durable et action internationale sont deux politiques publiques territoriales indissociablement liées. L'action internationale peut

apporter un nouveau souffle au développement durable, au-delà des seuls enjeux environnementaux. Et réciproquement le développement durable permet à l'action internationale d'être mieux perçue comme participant au développement local. Par exemple la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne a mis en avant la thématique du patrimoine bâti et son rôle croissant dans le développement des territoires, en croisant les regards entre Kayes au Mali et Évry Centre Essonne, ainsi que Saint-Louis du Sénégal ».

**Perrine Bouvachon, chargée de mission développement durable ; Laetitia Sucheki, chargée de mission Relations internationales et coopération décentralisée, Fontenay-sous-Bois.**

« La formation-action tombait à pic car nous étions dans la phase de réalisation du diagnostic de notre Agenda 21 intégrant un Plan climat énergie. Nous en avons profité pour nous poser la question : comment intégrer dans ce diagnostic les actions de coopération internationale au même titre que les autres politiques publiques ?

À l'aide d'une grille créée à cette occasion, nous avons questionné les relations internationales sous l'angle de l'ensemble des finalités du développement durable telles qu'elles figurent dans l'Agenda 21. On se rend compte que la dimension internationale apparaît dans beaucoup d'enjeux : environnement et aménagements urbains, jeunesse (thème de la « jeunesse citoyenne du monde »), cohésion sociale et solidarité, démocratie locale...

Nous avons alors pu inclure dans notre diagnostic interne des actions menées par notre partenaire à l'international. Ce diagnostic nous a permis de mieux intégrer la dimension internationale dans la construction de la stratégie elle-même, notamment par l'entrée « acteurs des territoires à mobiliser ». Là aussi on s'aperçoit qu'un grand nombre d'acteurs sur le territoire est concerné par l'action internationale : les migrants (dont on souhaiterait appuyer la structuration associative), les personnes impliquées dans les jardins familiaux, ateliers cuisine, épicerie sociale, où la dimension d'échanges interculturels est très présente, celles qui se mobilisent pour la quinzaine de la solidarité internationale qui a lieu chaque année, les associations de quartier, celles de défense des droits des sans-papiers... »

## Remarques et enseignements

- La grille de lecture pour compléter le diagnostic Agenda 21 sous l'angle international est un outil technique complexe à créer car il couvre tous les champs d'application du développement durable. Forcément perfectible, il permet quand même de réinterroger les politiques et actions existantes sous l'angle international et de dégager des actions, et faciliter l'identification de nouveaux objectifs stratégiques.
- Les Agendas 21 et les PCET sont l'occasion d'expériences innovantes de démarches participatives, de mobilisation des acteurs des territoires et d'interactions de ces parties prenantes, ce qui est également le cas de certaines actions de coopération internationale. Le croisement de ces pratiques participatives accroît les compétences des collectivités.
- Des secteurs figurant dans les PCET tels que :

aménagement, urbanisme et bâtiment, transport et mobilité, production et distribution d'énergie, agriculture, espaces verts et biodiversité, modes de production et de consommation durables... pourraient être enrichis au regard des expertises et des expériences capitalisées par les collectivités partenaires à l'international, au niveau européen ou au Sud. En effet, de nombreuses exemples de villes en transition en Europe sont de mises aujourd'hui, des échanges d'expériences et des renforcements de capacités tant sur le plan technique que méthodologique semblent très opportuns pour gagner en efficacité et en qualité des actions menées.

• Les rapports annuels de développement durable (voir ci-contre) constituent une opportunité pour valoriser les transversalités et participer à la pédagogie de la solidarité internationale.



## 5/Coopérations climatiques, compensation carbone

Les enjeux climatiques et énergétiques sont actuellement au cœur des démarches de développement durable.

La Ville de Lille avait calculé, en 2009-2010, le coût carbone de ses déplacements pour abonder un fonds valorisé à 29 euros la tonne de CO<sub>2</sub>. De son côté, Montreuil développe une initiative visant à renforcer la durabilité de sa coopération en Palestine en matière d'éclairage public.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### Lille et Saint-Louis du Sénégal: plan climat, fond de compensation carbone, solidarité internationale

Sur appel à projets, le fonds de compensation de Lille a cofinancé des projets d'organisations de solidarité internationale, comme un projet « restauration de la mangrove et développement d'énergies alternatives », porté par l'association Le Partenariat à Saint-Louis du Sénégal, ou un projet d'assainissement porté par Ingénieurs sans Frontières.

En 2013, le fonds est de nouveau mis en place et est couplé d'un Fonds à la Fondation de Lille

auquel cette fois associations, organismes, entreprises ou même particuliers peuvent contribuer eux aussi afin de compenser leurs déplacements. L'objectif est notamment d'inciter les associations de solidarité internationale avec lesquelles la Ville de Lille travaille à mener une réflexion sur les émissions de gaz à effet de serre induites par leurs projets et les possibilités pour les réduire ou les compenser. ■



Schéma pédagogique action internationale et développement durable



Grille de lecture du rapport développement durable



Outil d'intégration de la dimension internationale dans le diagnostic A21/PCET



Outil d'intégration de l'action internationale dans les A21/PCET



Adéquations – grille d'analyse des projets de coopération au regard du développement durable

Les coopérations pour l'élaboration de Plans climat énergie au Sud constituent une source d'enseignement et de croisements d'expertise, comme en témoigne le partenariat entre le Conseil régional d'Île-de-France et la Région de Dakar.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### Coopération autour des enjeux climatiques : le plan climat territorial intégré de la région de Dakar

La Région Île-de-France développe depuis 1996 une coopération décentralisée avec la Région de Dakar. Pour la période 2012 – 2014, figure l'appui à la mise en œuvre d'un Plan Climat Territorial Intégré (PCTI). Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est menée par le pôle « territoires durables et solidaires » de l'ARENE. Le PCTI constitue à la fois un projet de coopération (échanges d'expertises Nord-Sud, collaboration de différents acteurs sur le territoire francilien et dakarois : collectivités, élus, scientifiques, bailleurs...), de territoire et de développement. Il participe à la réponse globale aux nombreux enjeux environnementaux (pollution, érosion côtière, inondations), économiques (pauvreté, inégalités), et sociaux (précarité énergétique, mobilité...). Cet engagement croisé entre un territoire africain et un territoire français mobilise « ici » et « là-bas » sur un enjeu global et interdépendant qu'est le changement climatique.

Ce projet vise à identifier le profil énergétique, les sources d'émission de gaz polluants et à effet de serre et la vulnérabilité climatique du territoire (ces diagnostics ont été confiés à des bureaux d'étude locaux) ; travailler avec tous les acteurs, des individus aux entreprises et administrations, sur les moyens de les réduire ; proposer, faire connaître et s'organiser pour mettre en œuvre un plan d'actions ; évaluer et capitaliser.

Pour cela, il est essentiel de former et d'outiller les responsables politiques locaux pour leur permettre de prendre des décisions dans ce domaine complexe, mais aussi les techniciens, urbanistes, acteurs de

la société civile. Pour sensibiliser et favoriser une culture commune, une série de mesures et d'actions est développée : des entretiens individuels préalables de présentation du projet auprès des acteurs, un séminaire de formation auprès des acteurs locaux proposé en septembre 2012, un site internet créée et mis à jour sur le projet et ses résultats, un journal biannuel diffusé à l'attention des élus régionaux et acteurs de la coopération et du développement durable ou encore une newsletter mensuelle pour sensibiliser et informer des actualités. Les rencontres d'Africités en décembre 2012 à Dakar ont également permis de partager cette expérience avec de nombreux élus africains.

Par ailleurs, cette démarche a proposé des ateliers de partage et d'enrichissement du diagnostic (1<sup>er</sup> et 2 juillet 2013), appuyés par des ateliers ciblés pour approfondir certains enjeux (développement économique, sécurité alimentaire, bâtiment...) et pour élargir la mobilisation des acteurs locaux. Suivront des ateliers de co-construction de la stratégie et du plan d'actions.

Enfin, un travail de mobilisation et de mise en lien entre collectivités locales des régions Île-de-France et de Dakar est en cours pour les associer pleinement à la proposition et au portage d'actions locales. Cette mise en lien et cette articulation de démarches, de projets et de territoires est fondamentale pour optimiser et étendre la capacité d'action sur le terrain. ■

### Remarques et enseignements

- Une coopération décentralisée autour d'une démarche territoriale de développement durable de cette ampleur nécessite une mobilisation et une sensibilisation préalable importante des parties prenantes du territoire. Cela doit se poursuivre tout au long du projet pour élargir le nombre d'acteurs et de porteurs potentiels mais aussi pour mobiliser les bons interlocuteurs.
- Une équipe rassemblant toutes les compétences nécessaires (techniques, méthodologiques, d'animation...) ici et là-bas est indispensable à la bonne réussite du projet.
- Il résulte pour la Région Île-de-France une série d'enseignements sur l'élaboration d'un plan climat à l'international, tant sur la gestion de projet et les outils, que sur des enjeux dits transversaux.

Des collectivités s'interrogent également sur la pertinence de mettre en place des fonds de compensation ou solidarité « carbone » qui pourraient permettre de financer des projets de solidarité climatique. Si la finance carbone intégrée aux mécanismes réglementaires du Protocole de Kyoto est complexe, hors de portée de nombreuses collectivités avec un marché du carbone très instable..., des fonds carbone territoriaux volontaires sont possibles. Même à petite échelle, ils peuvent constituer des expérimentations intéressantes à vocation pédagogique, de mobilisation en interne et auprès des acteurs du territoire, voire de préfiguration de dispositifs plus complexes et plus articulés entre collectivités (cf. étude ARENE « une bourse carbone : Pourquoi ? Comment ? »).



Une bourse carbone : Pourquoi ? Comment ?

## REPÈRE

La compensation carbone volontaire se base sur le constat que l'émission des gaz à effet de serre (GES) a le même impact mondial quels que soient l'émetteur et sa localisation. Ainsi il est possible de réduire indirectement son empreinte carbone en finançant les réductions d'émissions d'autres émetteurs.

Extrait de l'étude ARENE « une bourse carbone : Pourquoi ?

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### Un fonds carbone à Montreuil pour un système d'éclairage public efficient en Palestine

La coopération décentralisée engagée depuis 2005 entre la Ville de Montreuil et la commune de Beit Sira en Palestine a été inscrite dans l'Agenda 21 et son plan climat adoptés en 2012 par la ville. Ce partenariat porte sur l'appui aux services publics, l'accès à l'eau, l'éclairage public, la gestion des déchets (intégrant l'éducation à l'environnement), le soutien aux initiatives citoyennes et la participation des habitants.

Parmi ces projets de coopération, le projet « Énergie durable » lancé en 2011 vise, avec l'aide d'Electriciens sans Frontières, à étendre le réseau d'éclairage public tout en s'inscrivant dans une démarche de maîtrise de l'énergie. Ce projet est intégré dans la politique de compensation carbone volontaire figurant dans le plan climat de Montreuil.

La Ville a retenu l'option d'abonder un fonds en interne pour financer des projets de coopération décentralisée, en se référant à la « charte de

la compensation volontaire » de l'ADEME. Ce fonds vise à se développer progressivement pour permettre à plus ou moins long terme de compenser l'intégralité des émissions de CO<sub>2</sub> de la mairie, et atteindre ainsi l'objectif d'une administration neutre en carbone. Il démarre par la création d'une ligne budgétaire au sein de la direction de l'environnement, visant à alimenter à titre expérimental un premier projet « low carbon » à Beit Sira, le projet « Énergie durable » qui porte à la fois sur l'éclairage public, la production photovoltaïque et la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics et les logements.

Une étude locale a été conduite à Beit Sira pour passer d'un projet classique d'extension du réseau d'éclairage à un système d'éclairage public moins consommateur d'électricité (optimisation de l'espacement des lampadaires, réduction de la tension aux heures creuses, extinction des lampes qui bordent les champs...). Ce projet comporte deux autres volets

visant à gagner en autonomie énergétique : l'installation d'une mini-station solaire sur le toit de la mairie et la mise en œuvre d'un programme de réduction de la consommation d'électricité dans les bâtiments publics et les foyers de Beit Sira. Un partenariat avec le ministère de l'Énergie palestinien est en cours d'élaboration pour encadrer le rachat de l'électricité photovoltaïque et organiser des séances de sensibilisation des habitants à la maîtrise de l'énergie. En cela, les différentes composantes du projet ont une dimension « pilote » pour pouvoir être répliquées à travers la Palestine.

Au-delà des revenus générés pour l'énergie durable, le fonds carbone municipal a permis de réfléchir à l'intégration de la dimension environnementale dans les projets de coopération décentralisée de la Ville, mais aussi de rapprocher les services Développement durable et Échanges internationaux – jusque-là peu liés – et de réfléchir à des transferts d'expé-

riences à Montreuil (comme par exemple le système de réduction de l'intensité des lampes aux heures creuses de la nuit). Cette expérience innovante est pilotée à la fois par le service Développement durable, le service

Échanges internationaux et les services centraux de la mairie. Une communication interne accrue et externe vers les Montreuillois reste à développer sur ce projet pilote pour en faire une occasion d'éducation à la solida-

rité internationale et au développement durable, et viser à plus long terme la possibilité d'ouvrir le fonds carbone aux habitants et entreprises du territoire qui souhaitent compenser volontairement leurs émissions. ■

### Remarques et enseignements

- Si les collectivités peuvent réduire les émissions carbone de leur propre institution, elles ont souvent peu de prise sur celles des acteurs de leur territoire, notamment économiques. Une action de sensibilisation et d'intégration des différentes familles d'acteurs est donc importante.
- La question se pose de la structure porteuse pour mettre en place des fonds carbone : gestion en interne, création d'une association...
- Le projet visé au Sud doit être bien délimité et correspondre effectivement à l'objectif climatique (exemples : cuiseurs solaires, traitement de déchets, biogaz, énergie renouvelable décentralisée, efficacité énergétique, transport, agroforesterie...).
- La compensation carbone doit toujours s'accompagner d'une politique active de réduction des émissions, qui constitue la base d'une transition énergétique.
- Les finances doivent être additionnelles et concerner des projets nouveaux par rapport aux budgets déjà existants.
- Les réductions de carbone doivent être mesurables et permanentes.
- La transparence et la validation par une instance indépendante sont essentielles – notamment pour permettre à la collectivité de communiquer et de valoriser son initiative.



## Parole d'acteurs

**Chrystelle Touzeau, cheffe de projet Agenda 21 à la délégation développement durable et solidaire ; Djamel Adila, coordinateur du pôle ressources CRESI.**

« Précédemment, au Conseil général de l'Essonne, les délégations développement durable et coopération décentralisée étaient réunies au sein d'une même direction, ce qui n'est plus le cas depuis 2012.

C'est donc en développant des projets croisés que nous allons pouvoir continuer à créer du lien pour poursuivre notre démarche d'intégration du développement durable et de la coopération. Ainsi, nous avons à l'étude un projet de « fonds de compensation carbone » qui permettrait aux acteurs du territoire de participer au financement d'actions de coopération visant l'adaptation ou l'atténuation du changement climatique.

La formation-action a été l'occasion de prendre connaissance d'initiatives d'autres collectivités, comme Montreuil ou Lille et d'avoir un apport global sur les mécanismes de compensation carbone par la Caisse des Dépôts et Consignations Climat (cf. p. 27). Il nous reste à structurer une proposition à porter à nos élus. Les échanges entre collectivités et services permettent d'approfondir, de relancer des projets qu'on a tendance à repousser à cause des charges quotidiennes et de recréer une dynamique entre la coopération décentralisée et la délégation développement solidaire ».



## 6/ Plaidoyer pour convaincre

### >> Une politique internationale moins « segmentée », plus cohérente, qui impacte un territoire

La coopération décentralisée gagne à être considérée, non pas comme la mise en œuvre de projets ponctuels, mais comme une véritable politique publique de développement territorial pour la collectivité elle-même, comme pour ses partenaires à l'international.

### >> Un territoire ouvert sur le monde et plus attractif

L'ouverture à l'international peut déboucher sur de nouvelles opportunités et attractivités économiques, sociales, environnementales et touristiques, comme en témoigne l'intégration pour la première fois de la notion de « tourisme durable » dans la feuille de route de Rio + 20.

### >> Des collectivités qui s'inscrivent dans un processus global

Les projets développés constituent une contribution humaine (expertise) et financière aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et aux futurs objectifs de développement durable (ODD) que les collectivités peuvent faire valoir.

### >> Des actions qui prennent du sens

Les Agendas 21, les plans climat et les actions de coopération décentralisée répondent à des enjeux locaux. Leur articulation, leur mise en cohérence renforcent l'émergence de territoires plus durables, ici et là-bas.

### >> Vers une synergie des acteurs et des politiques

Les valeurs et principes portés par le développement durable et par la coopération décentralisée convergent. Si les coopérations interrogent les notions de développement, de partenariat, de solidarités ou de réciprocité, la « territorialisation de la solidarité internationale » offre de nouvelles perspectives d'animation territoriale et de mobilisation des acteurs locaux.

### >> L'action internationale : une opportunité pour valoriser les savoir-faire locaux

L'ouverture à l'international de la collectivité et des acteurs locaux est un moyen efficace de mettre en relief les savoir-faire locaux à une échelle élargie. Donner à connaître et valoriser ses talents et ceux des autres participent à renforcer une vision du territoire riche, dynamique et ouverte sur le monde.

### >> La coopération décentralisée réinterroge et améliore démarches et politiques locales

Les conventions de coopération constituent un véritable outil de dialogue et de concertation entre les collectivités en coopération. L'intégration du développement durable est un moyen pour interroger les politiques et pratiques locales et c'est aussi un support pour changer les comportements vers plus de durabilité.

### >> Une administration responsable et ouverte sur le monde

Les actions menées à l'international peuvent concerner toutes les politiques locales et donc les champs de compétence de la collectivité, en conséquence tous les services qui les mettent en œuvre. Cette diffusion peut donner du sens à chacun en relevant l'impact de telle ou telle politique et en faisant le lien local-global.

### >> Un langage partagé pour de meilleurs échanges ici et là-bas

Mutualiser les expériences, partager les connaissances et savoir-faire montrent qu'au-delà des différences entre les territoires, les défis actuels rapprochent. Ces échanges œuvrent au renforcement des capacités des territoires en coopération.

### >> Vers une culture climat globale et efficace sur le terrain

Avec la prise de conscience du réchauffement climatique et des enjeux énergétiques, centraux pour une transition écologique, les plans climat ont pris une importance considérable. En complément ou articulation étroite avec les Agendas 21, ces démarches répondent aux problématiques locales des collectivités en coopération.



## Remarques et enseignements

- Les collectivités mènent des partenariats à l'international sur une longue durée : c'est un atout important pour une gestion et une valorisation des ressources naturelles et humaines adaptées à la diversité des territoires.
- L'apport de compétences spécifiques des agents à l'international, telles que la polyvalence, l'habitude de traiter avec de nombreux acteurs internes et externes à la collectivité est un facteur d'efficacité et de professionnalisation.
- Des "trinômes" services développement durable/action internationale/communication pourraient favoriser l'élaboration de messages renouvelés, plus percutants. En outre, la visibilité de l'action internationale reste à renforcer sur les sites web des collectivités. Le service documentation, l'éventuelle revue de presse interne peuvent être mis à contribution pour répercuter des informations touchant le domaine international.
- Développer un vrai plan de communication autour de ces articulations en interne avec une bonne diffusion des actualités, une mise en valeur des actions et pratiques des agents et auprès des acteurs des territoires en coopération avec des vecteurs innovants et adaptés (un journal spécial, des actions de sensibilisation avec les acteurs culturels locaux.)

## Parole d'actrice

**Michèle Pasteur, directrice coopération internationale, Conseil général des Côtes-d'Armor.**

« Certaines collectivités se sont engagées dans des Agendas 21 avec une clé d'entrée très environnementale. La prise en compte de la coopération décentralisée dans les Agendas 21 locaux contribue à y intégrer une vision plus globale et plus juste du développement durable. En effet, les coopérations internationales agissent le plus souvent en interaction sur les dimensions sociales, économiques, culturelles et environnementales. Elles s'appuient aussi sur des démarches de participation et font jouer la transversalité. Les notions de coopération et de citoyenneté sont constitutives du développement durable. En cela, l'action internationale des collectivités, ancrée dans les territoires d'ici et d'ailleurs, est un excellent support pédagogique pour aider à la compréhension de ces notions par les citoyens, notamment du fait leur caractère concret et de proximité.

Dans les Côtes-d'Armor, au cours des dix dernières années, nous sommes passés d'une vision déséquilibrée basée sur « soyons charitables envers les plus pauvres des autres continents » à une vision partenariale et d'échanges réciproques : « grâce à l'international, on va aussi s'aider soi-même en apprenant de l'autre, enrichir notre

territoire par les échanges, rendre notre territoire attractif car ouvert sur le monde et l'Europe »...

La valorisation, la pédagogie sur la convergence entre action locale et action internationale constituent un support précieux pour diffuser une éducation à la citoyenneté mondiale. Cette citoyenneté se manifeste aussi par des pratiques de participation, des initiatives de solidarité en France et avec les partenaires internationaux. Les collectivités ont tout à gagner à reconnaître, à mobiliser et à valoriser « l'expertise d'usage » de celles et ceux qui s'y engagent.

Développer les interactions entre dimension locale et internationale au service du développement durable des territoires, de France ou d'ailleurs, nécessite souvent la construction « d'une stratégie d'alliés » car ce n'est sans doute pas un élément qui s'impose naturellement, surtout en ces temps de tentation de repli sur soi. Cela doit plus sûrement se travailler dans le temps. Il s'agit alors de créer des synergies actives entre administrations, élus, citoyens, ONG, entreprises, établissements de formation, universités... convaincus de l'enrichissement social et sociétal d'une ouverture internationale, pour un développement durable et solidaire, certes de nos territoires mais plus largement de notre monde ».

# Annexes





## La formation-action

Douze collectivités réunissant une vingtaine de personnes ont été impliquées régulièrement dans la formation-action :

- Communes : Cergy (95), Courbevoie (92), Évry (91), Fontenay-sous-Bois (94), Montreuil (93), Savigny-le-Temple (77), Vélizy-Villacoublay (78)
- Intercommunalités : Évry Centre Essonne (91)
- Départements : Côtes-d'Armor (22), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92)
- Région : Île-de-France

Ce groupe de travail a été sélectionné sur la base de l'implication des collectivités dans des dynamiques de croisements « Agenda 21, PCET et action internationale » et de leur volonté d'échanger à partir « d'actions supports » correspondant à des enjeux ou projets mis en œuvre pendant la formation : élaboration d'un diagnostic en vue de l'Agenda 21, d'un premier rapport développement durable, élaboration ou révision de conventions de coopération décentralisée, projet de création d'un fonds carbone...

Les collectivités ont participé à trois sessions de deux journées soit six jours (mai, juillet et octobre 2013), dont le programme a été élaboré par l'ARENE avec leur validation. Des demi-journées « inter-session » ont également réuni des collectivités entre les sessions pour approfondir des enjeux intéressants plusieurs d'entre elles : intégration du développement

durable dans l'Agenda 21 ou le plan climat énergie territorial, grille pour élaborer un rapport de développement durable, mise en œuvre de fonds de solidarité carbone...

Par ailleurs, des conférences ouvertes d'une demi-journée étaient organisées lors de chacune des trois sessions de la formation-action pour favoriser la mobilisation et les échanges plus larges entre acteurs de la coopération et du développement durable et notamment les élus. Elles ont rassemblé environ 80 personnes à chaque fois.

### Les axes structurant les trois sessions :

- Démarches et outils pour l'intégration du développement durable dans les actions internationales et territoriales.
- Gouvernance, participation, mobilisation des acteurs des territoires.
- Mutualisation des travaux, capitalisation, plaidoyer.

La formation-action a aussi donné la parole à une douzaine d'intervenants sur des enjeux tels que : processus « Rio + 20 » et négociations internationales, climat, énergie, électrification durable, eau et assainissement, économie sociale et solidaire, commerce équitable, approche de genre dans le développement...



## UNE DÉMARCHE DE LONG TERME POUR APPROFONDIR UNE THÉMATIQUE PROSPECTIVE

- |                                                                                                                                           |                                                                                                          |                                                                                                              |                                                                       |                                        |                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| • 2009 : Étude menée auprès d'une trentaine de collectivités françaises sur les articulations entre Agendas 21 et actions internationales | • 23 novembre 2009 : journée de restitution de l'étude et d'échanges au Conseil régional d'Île-de-France | • Septembre 2010 : publication dans la collection « Savoirs communs » de l'Agence française de développement | • 2011-2012 : formation-action pour des collectivités d'Île-de-France | • 2013 : Capitalisation et publication | • 2014 : Perspectives avec l'élaboration d'une formation au Sud en lien avec l'AFD-CEFE et des villes en coopération |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Les participants du groupe de travail

### Ville de Savigny-Le-Temple (77)

- **Sophie Laurent-Daviot**, chargée de mission Agenda 21
- **Tamara Costes**, chargée des relations internationales

### Conseil général de l'Essonne (91)

- **Djamel Adila**, coordinateur du pôle ressources
- **Corinne Galerne**, chargée de formation-information
- **Nicolas Grandu**, chargé de coopération décentralisée
- **Christelle Touzeau**, cheffe de projet Agenda 21

### Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne (91)

- **Emmanuelle Brissard**, directrice de la coopération décentralisée
- **Berengère Mainfroid**, chargée de mission Ingénierie Environnementale

### Ville d'Évry (91)

- **Marie-France Ould-Issa**, chargée de mission coopération décentralisée
- **Claire Portal**, développement durable
- **Christophe Castano**, collaborateur d'Élu

### Ville de Vélizy-Villacoublay (78)

- **Guillaume Porcheron**, chargé de mission développement durable

### Ville de Fontenay-sous-Bois (94)

- **Perrine Bouvachon**, chargée de mission développement durable
- **Laetitia Sucheki**, chargée de mission relations internationales et coopération décentralisée

### Ville de Cergy (95)

- **Christel Tschaegle**, responsable de la mission développement durable et coopération internationale

### Ville de Courbevoie (92)

- **Sylvie Faivre**, chargée de mission développement durable

### Conseil général des Hauts-de-Seine (92)

- **Julien Bertrand**, chef du service du développement durable
- **Noémie Bonvarlet**, chargée de la coopération avec le Mali et l'Arménie
- **Charlotte Rieuf**, chargée de programmes Haïti/Cambodge

### Ville de Montreuil (93)

- **Maïté Gerschwitz**, responsable de service échanges internationaux et coopération décentralisée
- **Arnaud Billard**, chargé de mission développement durable

### Conseil général des Côtes-d'Armor (22)

- **Erwan Lethuillier**, responsable politiques internationales
- **Michèle Pasteur**, directrice prospective, ouverture et développement durable (DiPODD)

## Les intervenants

### Session 3 et 4 mai 2012

#### >>Table ronde et débat

- Croisements et transversalités entre développement durable, action territoriale, coopération internationale : enjeu essentiel de la mobilisation des acteurs des territoires et de l'efficacité des actions de développement durable*
- **Laure Feret**, Conseil général de l'Essonne (91), cheffe du service de la coopération décentralisée et des relations internationales
  - **Pierrick Hamon**, délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), chargé de mission auprès du délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales

- **Robert de la Rochefoucauld**, Agence Française de Développement, responsable des relations avec les collectivités territoriales et les acteurs de la coopération décentralisée

#### La conférence Rio +20, actualités et enjeux

- **Bettina Laville**, Association Vraiment Durable, Comité 21
- **Pierre Radanne**, Association 4D, expert en politiques énergétiques, président de 4D

#### L'application d'une démarche territoriale de développement durable à l'international : les démarches plans climat au Sud

- **Hélène Sabathie-Akonor**, ADEME, chargée de mission Afrique sub-saharienne/Océan indien/Amérique latine

## La dimension internationale et les démarches territoriales

### Comment les A21 et PCET intègrent-ils la dimension internationale ?

- **Sophie Dedieu**, ARENE Île-de-France, cheffe de projet A21, coordinatrice des plans d'actions territoriaux

### >> PCTI Dakar: un outil de collecte de l'information et de mobilisation des acteurs dans la phase de diagnostic d'un Plan climat intégré:

- **Djiby Sall**, ARENE Île-de-France, chef de projet PCTI

### Comment les démarches et critères de développement durable sont-ils interprétés dans l'instruction/le suivi de projets de coopération internationale ?

- **Odile Conchou**, AFD, experte
- **Djmale Adila**, Conseil général de l'Essonne, directeur Centre de Ressources Essonnien de la Solidarité Internationale par intérim
- **Michèle Pasteur**, Conseil général des Côtes d'Armor, directrice DIPODD
- **Yveline Nicolas**, Adéquations, coordinatrice

## Session 4 et 5 juillet 2012

### >>Table ronde et débats

#### Développement durable et enjeux climatiques, facteurs de mobilisation des acteurs des territoires au Nord et au Sud

- **Jean-Christophe Poulet**, maire de Bessancourt
- **Anne Odic**, Agence Française de Développement, cheffe de projet Collectivités locales et développement urbain (CLD)
- **Benoît Leguet**, Caisse des Dépôts et Consignations Climat, directeur de la recherche

#### La conférence Rio +20, analyse des résultats et perspectives pour les collectivités et les autres acteurs du développement durable

- **Bettina Laville**, association Vraiment Durable, Comité 21
- **Pierre Radanne**, Association 4D, expert climatique, président de 4D
- **Emmanuel Bertin**, Centre Ressource du développement durable (Cerdd) Nord-Pas-de-Calais, directeur

#### Focus sur la finance carbone, les projets de « compensation carbone »

- **Alexia Leseur**, Caisse des Dépôts et Consignations Climat, Cheffe de pôle collectivités territoriales

### >>Expériences autour de la mobilisation et l'articulation d'acteurs

### >>Exposés et échanges

#### Mobilisation des acteurs du territoire: le projet international « Territoires équitables »:

- **Gaëlle Giffard**, Plateforme française pour le commerce équitable (PFCE), cheffe de projet

#### Une démarche participative de développement social urbain menée par une collectivité francilienne et son partenaire, exemple de Thiès – Cergy:

- **Elise Garcia**, Ville de Cergy

### >>Expériences sectorielles

#### Eau et assainissement:

- **Cassilde Brenière**, Agence Française de Développement, responsable de la division Eau et Assainissement

#### Énergie/électricité durable:

- **Denis Dangaix**, ARENE Île-de-France, chef de projet Solidarité Nord Sud

## Session 8 et 9 octobre 2012

### >>Travaux en ateliers:

#### Comment mettre en place des fonds de compensation/solidarité carbone ?

- **Renaud Bettin**, GERES – Programme CO<sub>2</sub> solidaire

### >>Focus et expériences

#### Croisements développement durable entre Lille et Saint-Louis, intégration de la dimension internationale dans le plan climat:

- **Juliette Benoit**, Ville de Lille, chargée de mission relations internationales

#### Croisement de stratégies locales et internationales de développement durable, l'exemple de la filière déchet avec le Québec:

- **Nicolas Grandu**, Conseil général de l'Essonne, chargé de coopération
- **Martin Vaillancourt**, Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, conseiller en développement régional

#### L'intégration de l'approche de genre dans la coopération pour un développement durable: enjeux, repères, positionnement des acteurs institutionnels et de la société civile

- **Yveline Nicolas**, Adéquations – coordinatrice

### >>Table ronde

#### Développement durable, un enjeu territorial: synergies et mobilisations

- **Ali Soumaré**, conseiller régional d'Île-de-France
- **Pape Ahmed Keita**, président de la commission environnement au Conseil régional de Dakar, adjoint au maire de Guediawaye

#### Actions internationales en faveur du développement durable, nouveaux enjeux et perspectives

- **Roger Goudiart**, directeur du centre de formation de l'AFD CEFEB-MAEE
- **Djamel Adila**, Conseil général de l'Essonne
- **Sylvain De Smet**, administrateur de l'ARENE Île-de-France.

## Le comité de pilotage en 2011-2012

- **Sophie Dedieu**, ARENE Île-de-France, cheffe de projet Agenda 21, coordinatrice des plans d'actions territoriaux
- **Denis Dangaix**, ARENE Île-de-France, chef de projet solidarité Nord Sud
- **Robert de la Rochefoucauld**, Agence Française de Développement, responsable des relations avec les collectivités territoriales et les acteurs de la coopération décentralisée

- **Marianne Mensah**, AFD-CEFEF, cheffe de Projets Pédagogiques
- **Andrée Pasternak**, Ministère des affaires étrangères et européennes, chargée de mission auprès du Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales
- **Laure Ferret**, Conseil général de l'Essonne, responsable Centre de Ressources Essonnien de la Solidarité Internationale

- **Djamel Adila**, Conseil général de l'Essonne, coordinateur du pôle ressources
- **Corinne Galerme**, Conseil général de l'Essonne, chargé de mission formation, information
- **Yveline Nicolas**, Adéquations, coordinatrice de l'association.

## Les ressources documentaires

L'Action internationale des collectivités territoriales ; ARRICOD ; Le Cavalier Bleu Idées reçues, octobre 2012

Coopération décentralisée et Agenda 21 local : deux démarches en synergie au service du développement durable des territoires ; Commissariat général au développement durable, "Le Point sur", octobre 2012

La Compensation carbone des collectivités, pratiques et leçons, CDC Climat, septembre 2011

Agendas 21 et actions internationales des collectivités : quelles articulations ? ARENE Île-de-France, AFD, CRIF ; 2009

Coopération décentralisée et développement durable ; Développement durable et territoires, 2010

Coopération décentralisée et développement durable, Institut de l'énergie et de l'environnement de la

Francophonie, 2007

Coopération décentralisée durable, accès à l'eau, à l'assainissement, l'énergie, enjeux et pratiques ; Actes Rencontres Pontault-Combault, IEPF, CRIF, CG77, 2007

Collectivités locales et solidarité internationale ; Hors-série d'Altermondes, novembre 2009

Cahier de la coopération décentralisée pour un développement durable, Conseil général de l'Isère, février 2012

Charte de la Coopération décentralisée pour le développement durable, Cités Unies, Comité 21, AFCCRE ; 2006

L'Intégration du développement durable dans les projets de coopération décentralisée ; Rhône Alpes Energie

Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Grille de lecture d'un projet d'appui au développement durable ; Conseil général de l'Essonne

Améliorer la qualité d'une politique publique de coopération décentralisée Guide pratique et méthodologique ; MAEE, ADF, F3E

Intégrer l'environnement dans l'action humanitaire et le relèvement précoce ; Kit de formation URD, 2012

Trousse à outils de gestion environnementale et de développement durable, IEPF 2007.

#### Autres publications de l'ARENE Île-de-France

L'économie sociale et solidaire, un atout pour la coopération décentralisée

Assainissement, énergie et coopération: l'option Biogaz, Concevoir et mettre en œuvre le suivi-évaluation des projets eau et assainissement

L'électrification grâce aux énergies renouvelables: Le développement des activités productives en zones rurales

Récupération et utilisation de l'eau de pluie dans les pays en développement

[www.arenidf.org/fr/Cooperation-decentralisee-140.html?idRubrique=20240](http://www.arenidf.org/fr/Cooperation-decentralisee-140.html?idRubrique=20240)



Les documents ci-dessus sont téléchargeables dans le centre de ressources en ligne: [www.adequations.org/spip.php?article1182](http://www.adequations.org/spip.php?article1182)

#### Sites web

- [www.developpement-durable.gouv.fr/Cooperation-decentralisee-et-de-la](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cooperation-decentralisee-et-de-la)
- [www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/Cooperation\\_decentralisee](http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/Cooperation_decentralisee)
- <http://observatoire-territoires-durables.org>
- [www.territoires-ce.fr](http://www.territoires-ce.fr)
- <http://observatoire.pcet-ademe.fr>

- [aide-au-developpement-et/assises-du-developpement-et-de-la](http://aide-au-developpement-et/assises-du-developpement-et-de-la)
- [www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/Cooperation\\_decentralisee](http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/Cooperation_decentralisee)
- <http://observatoire-territoires-durables.org>
- [www.territoires-ce.fr](http://www.territoires-ce.fr)
- <http://observatoire.pcet-ademe.fr>

- [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)
- [www.pctidakar.org](http://www.pctidakar.org)
- [www.adequations.org/spip.php?rubrique21](http://www.adequations.org/spip.php?rubrique21): sites et ressources sur les processus « Rio + 20 » et « post OMD 2015 »

# L'ARENE Île-de-France

**L'ARENE favorise l'intégration  
du développement durable en Île-de-France.**

## **Notre objectif**

Repérer, susciter et diffuser les pratiques de la transition écologique et sociale et du développement durable auprès des acteurs et des territoires, en particulier sur les questions liées aux problématiques de l'énergie et du climat, en cohérence avec les priorités politiques régionales et les attentes des collectivités franciliennes.

Impulser et participer à la mise en mouvement des territoires franciliens.

## **Cinq missions principales**

- 1/ Accompagner les collectivités territoriales franciliennes dans le développement de projets de territoires.
- 2/ Animer et participer aux réseaux d'acteurs environnementaux et socio-économiques et favoriser leurs échanges.
- 3/ Repérer, promouvoir et diffuser les actions innovantes sur le territoire francilien.
- 4/ Mettre à disposition et produire les ressources nécessaires.
- 5/ Apporter ressources et expertises à la Région.



Expertise et ressources  
pour un développement durable



**Agence régionale de l'environnement  
et des nouvelles énergies**

94 bis avenue de Suffren - 75015 Paris

Tél. : +33 (0)1 82 52 88 00 • Fax : +33 (0)1 40 65 90 41

[www.arenidf.org](http://www.arenidf.org)